

(1)

( N° 42. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1862.

---

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1863 <sup>(1)</sup>.

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. ALLARD.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous a présenté hier un projet de loi pour déterminer, pendant l'année 1863, le contingent de l'armée, et le contingent à lever sur la classe de milice de la même année.

Ce projet de loi n'a soulevé aucune discussion au sein de la commission, qui a été chargée de l'examiner ; elle vous en propose l'adoption à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*  
ALLARD.

*Le Président,*  
A. J. MOREAU.

---

<sup>(1)</sup> Projet de loi, n° 40.

<sup>(2)</sup> La commission était composée de MM. MOREAU, président, ORBAN, GOBLET, GRANDGAGNAGE, ALLARD, DE RENESSE et CH. LEBEAU.